



INSCRIPTIONS SCOLAIRES ANNEE 2024-2025

Conformément à la loi, les inscriptions scolaires sont prises en charge par la commune.

Les parents des enfants nés en 2021 (Scolarisation en Petite Section de maternelle) ainsi que toutes les familles demandant une inscription à l'école élémentaire de LEZOUX sont invités à se rapprocher de Madame Floriane JONNARD, responsable des affaires scolaires de la commune (04 73 73 03 00 /mail : floriane.jonnard@lezoux.fr) à partir **du 11 mars 2024**, pour convenir d'un RDV.

Documents nécessaires à l'inscription :

- Le carnet de santé avec les vaccinations à jour
- Le livret de famille
- Un justificatif de domicile
- Pour les familles ne résidant pas à Lezoux et sollicitant une dérogation, le document de dérogation dûment validé par le Maire de la commune de résidence et le Maire de Lezoux.
- Pour les représentants légaux séparés, avec ou sans jugement, le dépositaire de la demande d'inscription doit fournir une autorisation écrite du représentant détenteur de l'autorité parentale ne faisant pas partie du foyer.
- Certificat de radiation si votre ou vos enfant.s ont déjà été scolarisé.s

Attention : l'ensemble de ces documents est obligatoire pour finaliser l'inscription.

Celle-ci se déroulera au service périscolaire : 1 impasse Pasteur 63190 Lezoux (bâtiment rouge à côté de l'école)

Une visite de l'école sera proposée dans un deuxième temps.

Pour l'école maternelle : il faudra appeler la directrice de l'école, le lundi (jour de décharge de direction), au 04.73.73.15.79 pour connaître les dates de visite.

Pour l'école élémentaire : la directrice est joignable tous les jours au 04.73.73.05.25

Pour le service périscolaire et la restauration scolaire : le service inscription et facturation au 04.73.68.27.21 ou par mail : facturationperiscolairecantine@lezoux.fr